



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 29-2350-6
Date de révision: 06/05/2026

Numéro de version: 1.00
Annule et remplace la version du : Emission initiale

Numéro de version Transport:

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Platinum™ Plus Glaze 03080, 03180, 31180

Numéros d'identification de produit

60-4500-0833-3

7100398646

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet: www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants, emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veuillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

29-5993-0, 28-8954-1

Information de transport

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

ETIQUETTE DU KIT

2.1. Classification de la substance ou du mélange: Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, catégorie 3 - Liq. inflam. 3; H226

Peroxyde organique, Type E - Perox. Org. E; H242

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 - Repr. 2; H361d

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 1 - STOT RE 1 ; H372

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH02 (Flamme) | SGH07 (Point d'exclamation) | SGH08 (Danger pour la santé) | SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Contient:

Peroxyde de dibenzoyl; m-Tolyldiéthanolamine; Styrene; Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane.

MENTIONS DE DANGER:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes sensoriels à la suite d'expositions répétées ou d'une
------	---

	exposition prolongée.
--	-----------------------

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260G	Ne pas respirer les poussières/vapeurs
P280I	Porter des gants de protection /des vêtements de protection & un équipement de protection des yeux/du visage.

Stockage:

P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P411	Stocker à une température ne dépassant pas 32 °C.

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants (www.3M.com/msds)

Raison de la révision:

Aucune information sur la révision n'est disponible



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2026, Compagnie 3M. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 29-5993-0
Date de révision: 24/04/2026

Numéro de version: 1.00
Annule et remplace la version du : Emission initiale

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Cream Hardener (Red, White & Blue)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet: www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Peroxyde organique, Type E - Perox. Org. E; H242
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Dangereux pour l'environnement aquatique (aiguë), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

Symboles :

SGH02 (Flamme) | SGH07 (Point d'exclamation) | SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	202-327-6	30 - 60

MENTIONS DE DANGER:

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Stockage:

P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P411	Stocker à une température ne dépassant pas 32 °C.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
------	--------------------------------------

2.3 .Autres dangers

Les nuages de poussière de ce matériau à une concentration suffisante, en combinaison avec une source d'inflammation peuvent être explosifs. Les dépôts de poussière ne devraient pas pouvoir s'accumuler sur les surfaces à cause du potentiel pour des explosions secondaires.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Peroxyde de dibenzoyl	(N° CAS) 94-36-0 (N° CE) 202-327-6	30 - 60	Perox. org. B, H241 Irr. des yeux 2, H319 Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10
Eau	Mélange	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	(N° CAS) 131298-44-7 (N° CE) ELINCS 421-090-1	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
distéarate de zinc	(N° CAS) 557-05-1 (N° CE) 209-151-9	1 - 10	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Sulfate de calcium	(N° CAS) 7778-18-9 (N° CE) 231-900-3	1 - 10	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Éthanediol	(N° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3	<= 7,5	Tox. aigüe 4, H302 STOT RE 2, H373
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	(N° CAS) 9038-95-3	<= 5	Substance non classée comme dangereuse
Oxyde de fer (III)	(N° CAS) 1309-37-1 (N° CE) 215-168-2	<= 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	(N° CAS) 25869-00-5 (N° CE) 247-304-1	<= 1	Tox. aquatique chronique 2, H411
Bleu de prusse	(N° CAS) 14038-43-8 (N° CE) 237-875-5	<= 1	Substance non classée comme dangereuse

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmolement et troubles de la vision).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Ce produit contient de l'éthylène-glycol. Les effets de l'ingestion d'éthylène-glycol s'étalent sur trois phases allant de quelques heures à plusieurs jours selon la quantité ingérée. Phase 1 : effets neurologiques, phase 2 : effets cardiopulmonaires et phase 3 : effets sur les reins. Si les effets sont avérés, l'administration par intraveineuse d'éthanol devrait être considérée.

D'éventuels soins supplémentaires pourront être mis en place par un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser. Une partie de l'oxygène pour la combustion est fourni par le peroxyde.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Stocker dans un endroit

bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour

une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à une température <32°C. Tenir au frais. A conserver dans le flacon d'origine. Stocker à l'écart des autres matières. Tenir ou stocker à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:**Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Éthanediol	107-21-1	VME Suisse	VLEP(vapeurs et aérosols)(8 heures):26mg/m3(10 ppm);VLCT(vapeurs et aérosols)(15 minutes):52 mg/m3(20 ppm)	Foetotoxique Groupe C, risque de pénétration percutanée
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	VME Suisse	VLEP(fraction respirable - 8 heures) : 3 mg/m3	
distéarate de zinc	557-05-1	VME Suisse	VLEP(fraction respirable - 8 heures) : 3 mg/m3	

Sulfate de calcium	7778-18-9	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures) : 3 mg/m3	Foetotoxique Groupe C
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	VME Suisse	VLEP(fraction inhalable)(8 heures): 5 mg/m3; VLCT(poussières inhalables)(15 min): 5 mg/m3	

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Fournir une ventilation appropriée pour maintenir la concentration en poussières en dessous des concentrations minimales d'explosivité. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique: :	Pâte
Couleur	Rouge
Odeur	Légère d'ester
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Inflammabilité	Peroxyde organique: Type E.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Non applicable.</i>
Point d'éclair:	111 °C [<i>Méthode de test: Estimé</i>]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	50 °C [<i>Conditions: SADT ≥ 50°C (122°F)</i>]
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Densité	1,2 g/cm ³
Densité relative	1,2 [<i>@ 25 °C</i>] [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>]
Densité de vapeur relative	<i>Non applicable.</i>
Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:

Pas de données de tests disponibles.

Masse moléculaire:

Non applicable.

Teneur en matières volatiles:

21 - 28,5 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable. Stable. Instable si exposer à la chaleur, les flammes et des conditions de séchage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Accélérateurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Monoxyde de carbone	Non spécifié
Dioxyde de carbone	Non spécifié
Vapeur toxique, gaz, particule.	Non spécifié

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008**Les signes et symptômes d'exposition**

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:

Peut être nocif par contact avec la peau. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:**Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:**

Effets cardiaques : Les symptômes peuvent inclure : battements de coeur irrégulier, changement dans le rythme cardiaque, dégâts du muscle cardiaque, attaque cardiaque et peuvent être fatals. Effets neurologiques: Les symptômes peuvent inclure: changement de personnalité, manque de coordination, perte sensorielle, picotement ou engourdissement des extrémités, faiblesse, tremblements, et/ou variations de la pression artérielle et du rythme cardiaque. Effets respiratoires : Les signes et les symptômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du

rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire. Effets sur les reins et la vessie : les symptômes peuvent inclure des modifications de la quantité d'urine, des douleurs abdominales ou dans le bas du dos, une augmentation du taux de protéines dans les urines, une augmentation du taux d'urée dans le sang, du sang dans les urines et une miction douloureuse.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. 12,5 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Peroxyde de dibenzoyl	Cutané	Jugement professionnel	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Peroxyde de dibenzoyl	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 24,3 mg/l
Peroxyde de dibenzoyl	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,5 mg/l
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Sulfate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,61 mg/l
Sulfate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 > 1 581 mg/kg
Sulfate de calcium	Cutané	Risques pour la santé similaires	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
distéarate de zinc	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
distéarate de zinc	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 50 mg/l
distéarate de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Éthanediol	Ingestion	Humain	LD50 1 600 mg/kg
Éthanediol	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Autres	LC50 estimé à 5 - 12,5 mg/l
Éthanediol	Cutané	Lapin	9 530 mg/kg
Oxyde de fer (III)	Cutané	Non disponible	LD50 3 100 mg/kg
Oxyde de fer (III)	Ingestion	Non disponible	LD50 3 700 mg/kg
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Cutané	Lapin	LD50 > 16 960 mg/kg
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Inhalation - Poussières/ Brouillards	Rat	LC50 > 5 mg/l

3M™ Cream Hardener (Red, White & Blue)

	(4 heures)		
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Rat	LD50 4 240 mg/kg
Bleu de prusse	Cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Bleu de prusse	Ingestion	Composants similaires	LD50 > 2 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Peroxyde de dibenzoyl	Lapin	Irritation minimale.
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	Lapin	Irritation minimale.
Sulfate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
distéarate de zinc	Lapin	Aucune irritation significative
Éthanol	Lapin	Irritation minimale.
Oxyde de fer (III)	Lapin	Aucune irritation significative
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Lapin	Irritation minimale.
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	Lapin	Aucune irritation significative
Bleu de prusse	Composants similaires	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Peroxyde de dibenzoyl	Lapin	Irritant sévère
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	Lapin	Moyennement irritant
Sulfate de calcium	Lapin	Moyennement irritant
distéarate de zinc	Lapin	Aucune irritation significative
Éthanol	Lapin	Moyennement irritant
Oxyde de fer (III)	Lapin	Aucune irritation significative
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Lapin	Aucune irritation significative
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	Lapin	Moyennement irritant
Bleu de prusse	Composants similaires	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Peroxyde de dibenzoyl	Homme et animal	Sensibilisant
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	Cochon d'Inde	Non-classifié
Sulfate de calcium	Cochon d'Inde	Non-classifié
distéarate de zinc	Humain	Non-classifié
Éthanol	Humain	Non-classifié
Oxyde de fer (III)	Humain	Non-classifié
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	Souris	Non-classifié
Bleu de prusse	Composants similaires	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas

suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Peroxyde de dibenzoyl	In vitro	Non mutagène
Peroxyde de dibenzoyl	In vivo	Non mutagène
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	In vitro	Non mutagène
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	In vivo	Non mutagène
Sulfate de calcium	In vitro	Non mutagène
Sulfate de calcium	In vivo	Non mutagène
distéarate de zinc	In vitro	Non mutagène
Éthanol	In vitro	Non mutagène
Éthanol	In vivo	Non mutagène
Oxyde de fer (III)	In vitro	Non mutagène
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	In vitro	Non mutagène
Bleu de prusse	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Peroxyde de dibenzoyl	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Peroxyde de dibenzoyl	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Éthanol	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Oxyde de fer (III)	Inhalation	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Rat	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Peroxyde de dibenzoyl	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Peroxyde de dibenzoyl	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Peroxyde de dibenzoyl	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 641 mg/kg/jour	2 génération
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 676 mg/kg/jour	2 génération
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 191 mg/kg/jour	2 génération
Sulfate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 790 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Sulfate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 790 mg/kg/jour	35 jours
Sulfate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse

Éthanediol	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 3 549 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Éthanediol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	LOAEL 750 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Éthanediol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 mg/l	2 semaines

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Peroxyde de dibenzoyl	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Éthanediol	Ingestion	Coeur Système nerveux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Éthanediol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Éthanediol	Ingestion	Foie	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Peroxyde de dibenzoyl	Cutané	la peau	Non-classifié	Rat	LOAEL 11 mg/kg/jour	2 années
Peroxyde de dibenzoyl	Cutané	Foie Système nerveux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	2 années
Peroxyde de dibenzoyl	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Foie système immunitaire Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	Ingestion	Coeur la peau Système endocrine tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 619 mg/kg/jour	91 jours

		système vasculaire				
Sulfate de calcium	Ingestion	Foie Rénale et / ou de la vessie Coeur Système endocrine tractus gastro-intestinal système hématopoïétique système immunitaire Système nerveux Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 790 mg/kg/jour	35 jours
distéarate de zinc	Ingestion	Coeur Système endocrine tractus gastro-intestinal système hématopoïétique Foie système immunitaire Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Éthanediol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 200 mg/kg/jour	2 années
Éthanediol	Ingestion	système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 200 mg/kg/jour	2 années
Éthanediol	Ingestion	Coeur système hématopoïétique Foie système immunitaire muscles	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 années
Éthanediol	Ingestion	Système respiratoire	Non-classifié	Souris	NOAEL 12 000 mg/kg/jour	2 années
Éthanediol	Ingestion	la peau Système endocrine os, dents, ongles et / ou les cheveux Système nerveux des yeux	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 années
Oxyde de fer (III)	Inhalation	Fibrose pulmonaire pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Inhalation	Système endocrine système hématopoïétique Foie Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 mg/l	2 semaines
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,005 mg/l	2 semaines
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	LOAEL 0,001 mg/l	2 semaines
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Inhalation	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,5 mg/l	2 semaines
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Foie Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 145 mg/kg/jour	90 jours
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 années
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Coeur Système endocrine Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 770 mg/kg/jour	90 jours

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	0,071 mg/l
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	0,06 mg/l
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,11 mg/l
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,02 mg/l
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	EC10	0,001 mg/l
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC50	35 mg/l
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	EC50	2 300 mg/kg (poids sec)
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	131298-44-7	Algues vertes	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	131298-44-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	131298-44-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	131298-44-7	Vairon de Fathead	Expérimental	33 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l

3M™ Cream Hardener (Red, White & Blue)

Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	131298-44-7	Algues vertes	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	131298-44-7	Moucheron	Expérimental	28 jours	NOEC	64,7 mg/kg (poids sec)
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	131298-44-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	131298-44-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
Sulfate de calcium	7778-18-9	Boue activée	Estimé	3 heures	NOEC	1 000 mg/l
Sulfate de calcium	7778-18-9	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	EC50	3 200 mg/l
Sulfate de calcium	7778-18-9	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	>2 980 mg/l
Sulfate de calcium	7778-18-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	>1 970 mg/l
Sulfate de calcium	7778-18-9	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	1 270 mg/l
distéarate de zinc	557-05-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
distéarate de zinc	557-05-1	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Éthanediol	107-21-1	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC50	10 000 mg/l
Éthanediol	107-21-1	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	8 050 mg/l
Éthanediol	107-21-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l
Éthanediol	107-21-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>1 100 mg/l
Éthanediol	107-21-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 000 mg/l
Éthanediol	107-21-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Aucune observation de	>100 mg/l

					toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>10 000 mg/l
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	9038-95-3	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	24 500 mg/l
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	9038-95-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	21 000 mg/l
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	9038-95-3	Boue activée	Expérimental	16 heures	IC50	32 000 mg/l
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	25869-00-5	Puce d'eau	Point final non atteint	24 heures	EC50	>100 mg/l
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	25869-00-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	100 mg/l
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	25869-00-5	Carpe commune	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	25869-00-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	9,7 mg/l
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	25869-00-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	8 mg/l
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	25869-00-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	EC10	0,168 mg/l
Bleu de prusse	14038-43-8	Ide mélanote	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	71 %BOD/ThO D	OCDE 301D
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	5.2 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	131298-44-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	77.7 %BOD/Th OD	OECD 301F - Manometric Respiro
Sulfate de calcium	7778-18-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
distéarate de zinc	557-05-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	14.6 %BOD/Th OD	OCDE 301D
Éthanediol	107-21-1	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	90 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène	9038-95-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	45 % Evolution de	similaire à OCDE 301B

glycol					CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours)	
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	25869-00-5	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Bleu de prusse	14038-43-8	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.2	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	131298-44-7	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	288	Catalogic™
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	131298-44-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.61	EC A.8 coefficient de partage
Sulfate de calcium	7778-18-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
distéarate de zinc	557-05-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.64	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Éthanediol	107-21-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-1.36	
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Ether butylique du polyéthylène-polypropylène glycol	9038-95-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3+)	25869-00-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Bleu de prusse	14038-43-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	6 310 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Acide benzoïque, C9-C11 alkylesters ramifiés	131298-44-7	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	2 600 l/kg	Episuite™
distéarate de zinc	557-05-1	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	1 510 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3108	UN3108	UN3108
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PEROXYDE ORGANIQUE - TYPE E, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE (COMME PATE), <= 52%)	PEROXYDE ORGANIQUE - TYPE E, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE (COMME PATE), <= 52%)	PEROXYDE ORGANIQUE - TYPE E, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE (COMME PATE), <= 52%)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	5.2	5.2	5.2

14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Non applicable.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	P1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS)". Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active

de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
HAZ LT H%%O HAZ UT H%%		
HAZ LT H%%O HAZ UT H%%		
HAZ LT H%%O HAZ UT H%%		
E1 Dangereux pour le milieu aquatique	100	200
P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES	50	200

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Aucune information sur la révision n'est disponible

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 28-8954-1
Date de révision: 08/05/2026

Numéro de version: 1.01
Annule et remplace la version du : 17/04/2026

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Platinum™ Plus Glaze 03080, 03180, 03181, 03280, 31180

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet: www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification du risque d'aspiration ne s'applique pas en raison de la viscosité cinématique du produit.

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, catégorie 3 - Liq. inflam. 3; H226

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 - Repr. 2; H361d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 1 - STOT RE 1 ; H372

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Éléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH02 (Flamme) | SGH07 (Point d'exclamation) | SGH08 (Danger pour la santé) | SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Identifiant(s)	EC No.	% par poids
Styrène	100-42-5	202-851-5	10 - 30
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle	15625-89-5	239-701-3	< 2
triacrylate de triméthylolpropane			
m-Tolyldiéthanolamine	91-99-6	202-114-8	< 0,4

MENTIONS DE DANGER:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes sensoriels à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
------	--

P260G Ne pas respirer les poussières/vapeurs
 P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
 P280K Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire.

Intervention ::

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

27% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par voie orale inconnue.
 27% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par voie cutanée inconnue.
 27% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par inhalation inconnue.
 Contient 36% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
 Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Résine polyester	Confidentiel	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Carbonate de calcium	(N° CAS) 1317-65-3 (N° CE) 215-279-6	10 - 30	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Styrène	(N° CAS) 100-42-5 (N° CE) 202-851-5	10 - 30	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aiguë 4, H332 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Repr. 2, H361d STOT RE 1, H372 Nota D Tox.aspiration 1, H304 STOT SE 3, H335 Tox.aquatique chronique 3, H412
Polymère de polyester	Confidentiel	7 - 13	Substance non classée comme dangereuse
Talc	(N° CAS) 14807-96-6 (N° CE) 238-877-9	7 - 13	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
CHARGES INERTES	Confidentiel	5 - 10	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5	5 - 10	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle

Phyllosilicate organophile	Confidentiel	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	(N° CAS) 112926-00-8	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	(N° CAS) 15625-89-5 (N° CE) 239-701-3	< 2	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Carc. 2, H351 Nota D Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Bis(orthophosphate) de trizinc	(N° CAS) 7779-90-0 (N° CE) 231-944-3	0,1 - 1	Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10
m-Tolyldiéthanolamine	(N° CAS) 91-99-6 (N° CE) 202-114-8	< 0,4	Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373
Méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6	< 0,4	Liq. inflam. 2, H225 Tox. aigüe 3, H331 Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 3, H301 STOT SE 1, H370
Quartz (SiO ₂)	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4	< 0,2	STOT RE 1, H372
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	(N° CAS) 136-52-7 (N° CE) 205-250-6	< 0,05	Repr. 1B, H360D Nota 12,X Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 1B, H350 Repr. 1B, H360F STOT RE 1, H372 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10
1,4-Naphtoquinone	(N° CAS) 130-15-4 (N° CE) 204-977-6	< 0,02	Tox. aigüe 1, H330 Tox. aigüe 3, H301 Corr. cutanée 1C, H314 Sens. cutanée 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6	(C >= 10%) STOT SE 1, H370 (3% <= C < 10%) STOT SE 2, H371

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmolement et troubles de la vision). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement,

et brûler ou exploser. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition

professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Styrène	100-42-5	VME Suisse	VLEP (8 heures): 85 mg/m ³ (20 ppm); VLCT (1 x 15): 170 mg/m ³ (40 ppm)	Ototoxicité de bruit d'amplification, Groupe C: nuisances foetotoxiques
Valeur limite pour les poussières en général	1317-65-3	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures):3 mg/m ³ ; VLEP (poussières inhalables)(8 heures):10 mg/m ³	
Dioxyde de titane	13463-67-7	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures) : 3 mg/m ³	Foetotoxique Groupe C
Cobalt et composés du cobalt, en tant que Co	136-52-7	VME Suisse	VLEP (Co, fraction inhalable)(8 heures): 0.05 mg/m ³ ; VLEP (Co, poussière/aérosol, inhalable)(8 heures): 0.05 mg/m ³	Cancérigène catégorie 1B, Mutagène catégorie 2, Agent sensibilisant, PEAU, Tératogène (Foetus) catégorie 1B
Talc	14807-96-6	VME Suisse	VLEP(fraction respirable) (8 heures) : 2 mg/m ³	Foetotoxique Groupe C
Quartz (SiO ₂)	14808-60-7	VME Suisse	VLEP (proposé) (fraction respirable - 8 heures) : 0.15 mg/m ³	Cancérigène catégorie 1A, Groupe C, toxique pour le fœtus
Méthanol	67-56-1	VME Suisse	VLEP (8 heures):260 mg/m ³ (200 ppm);VLCT (15 minutes):1040 mg/m ³ (800 ppm)	Foetotoxique Groupe C, risque de pénétration percutanée
CHARGES INERTES	Confidentiel	Déterminé par le fabricant	VLEP (non-fibreux, respirable)(8 heures) : 3 mg/m ³ ; VLEP (non-fibreux, fraction inhalable)(8 heures) : 10 mg/m ³	
CHARGES INERTES	Confidentiel	VME Suisse	VLEP (fibre) (8 heures): 0.5 fibre/ml	
CHARGES INERTES	Confidentiel	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures):3 mg/m ³ ; VLEP (poussières inhalables)(8 heures):10 mg/m ³	

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélèvement	Valeur	Mentions additionnelles
Styrène	100-42-5	Suisse VBT valeurs	Acide mandélique et acide phényl-glyoxylique	Créatinine dans les urines	b	600 mg/g	
Cobalt et ses composés	136-52-7	Suisse VBT valeurs	Cobalt	Urine	b	30 ug/l	
Méthanol	67-56-1	Suisse VBT valeurs	Methanol	Urine	c-b	30 mg/l	

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)

c-b: bei Langzeitexposition: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail. Fin de l'exposition, de la période de travail.
b: fin de l'exposition, de la période de travail.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Styrène		Utilisateur	Inhalation, Exposition long terme (24 heures), effets systémiques	10,2 mg/m3
Styrène		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	406 mg/kg bw/d
Styrène		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	85 mg/m3
Styrène		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locaux	306 mg/m3
Styrène		Employé	Inhalation, exposition court terme, effets systémiques	289 mg/m3

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartiment	PNEC
Styrène		Sol agricole	0,2 mg/kg d.w.
Styrène		Eau	0,028 mg/l
Styrène		Sédiments de l'eau	0,614 mg/kg d.w.
Styrène		Rejets intermittants dans l'eau	0,04 mg/l
Styrène		Eau de mer	0,014 mg/l
Styrène		Sédiments de l'eau de mer	0,307 mg/kg d.w.
Styrène		Usine de traitement des eaux d'égout	5 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Fournir une extraction appropriée des émissions pendant la polymérisation à chaud. Les enceintes de polymérisation doivent être munies de ventilation extractive vers l'extérieur, ou vers un équipement adapté pour le contrôle des émissions. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Appareil de protection respiratoire demi-masque ou à masque complet à épuration d'air adapté aux vapeurs organiques et aux particules, y compris les brouillards d'hydrocarbures

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 : Filtre types A & P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Pâte
Couleur	Vert
Odeur	Piquante de styrène
Valeur de seuil d'odeur	Pas de données de tests disponibles.
Point de fusion / point de congélation	Pas de données de tests disponibles.
Point/intervalle d'ébullition:	> 145 °C
Inflammabilité	Liquide inflammable: Cat. 3
Limites d'inflammabilité (LEL)	0,9 % [Conditions: A base de styrène.]
Limites d'inflammabilité (UEL)	6,8 % [Conditions: A base de styrène.]
Point d'éclair:	35 °C [Méthode de test: Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	Pas de données de tests disponibles.
Température de décomposition	Pas de données de tests disponibles.
pH	la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)
Viscosité cinématique	34 475 mm²/s

Hydrosolubilité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	0,905 g/ml
Densité relative	0,905 [Réf. Standard :Eau = 1]
Densité de vapeur relative	3,6 - 3,66
Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	201 g/l
Taux d'évaporation:	0,1 - 0,5 [Conditions:Acétate de n-butyle = 1]
Masse moléculaire:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Teneur en matières volatiles:	22,1 % en poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable. Stable dans des conditions normales. Pourrait devenir instable aux températures et/ou à la pression élevées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts
Métaux alcalins
Agents oxydants forts.
Bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Monoxyde de carbone	Non spécifié
Dioxyde de carbone	Non spécifié

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Peut être nocif en cas d'inhalation. Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonnance dans les oreilles. Effets hépatiques : les symptômes peuvent inclure perte de l'appétit, perte de poids, fatigue, faiblesse, sensibilité de l'abdomen et jaunisse. Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Pneumoconiose(cas général): les symptômes peuvent inclure toux persistante et insuffisance respiratoire. Effets oculaires : les symptômes peuvent inclure une vision floue ou altérée. Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonnance dans les oreilles. Effets hépatiques : les symptômes peuvent inclure perte de l'appétit, perte de poids, fatigue, faiblesse, sensibilité de l'abdomen et jaunisse. Effets immunologiques : les symptômes peuvent inclure une altération du nombre de cellules immunitaires, une réaction allergique cutanée et/ou respiratoire et des changements dans la fonction immunitaire.

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg

Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. >20 - =50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Styrène	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Styrène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 11,8 mg/l
Styrène	Ingestion	Rat	LD50 5 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Talc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Talc	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polymère de polyester	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polymère de polyester	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
CHARGES INERTES	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
CHARGES INERTES	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Cutané	Lapin	LD50 5 170 mg/kg
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Bis(orthophosphate) de trizinc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Bis(orthophosphate) de trizinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Méthanol	Cutané		LD50 estimé à 1 000 - 2 000 mg/kg
Méthanol	Inhalation - Vapeur		LC50 estimé à 10 - 20 mg/l
Méthanol	Ingestion		LD50 estimé à 50 - 300 mg/kg
m-Tolyldiéthanolamine	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
m-Tolyldiéthanolamine	Ingestion	Rat	LD50 >300, <2000 mg/kg
Quartz (SiO2)	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Quartz (SiO2)	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Cutané		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Ingestion	Rat	LD50 3 129 mg/kg
1,4-Naphtoquinone	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,046 mg/l
1,4-Naphtoquinone	Ingestion	Rat	LD50 124 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Styrène	Jugement	Moyennement irritant

	professionnel	
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
CHARGES INERTES	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Lapin	Moyennement irritant
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	Lapin	Aucune irritation significative
Méthanol	Lapin	Moyennement irritant
m-Tolyldiéthanolamine	Composants similaires	Irritant
Quartz (SiO ₂)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Données in Vitro	Aucune irritation significative
1,4-Naphtoquinone	Lapin	Corrosif

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Styrène	Jugement professionnel	Irritant modéré
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
CHARGES INERTES	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Lapin	Corrosif
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	Lapin	Aucune irritation significative
Méthanol	Lapin	Irritant modéré
m-Tolyldiéthanolamine	Composants similaires	Corrosif
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Lapin	Irritant sévère
1,4-Naphtoquinone	Risques pour la santé similaires	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Styrène	Cochon d'Inde	Non-classifié
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	Homme et animal	Non-classifié
Méthanol	Cochon d'Inde	Non-classifié
m-Tolyldiéthanolamine	Composants similaires	Sensibilisant
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Composants similaires	Sensibilisant
1,4-Naphtoquinone	Cochon	Sensibilisant

	d'Inde	
--	--------	--

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Talc	Humain	Non-classifié
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Composants similaires	Sensibilisant

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Styrène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Styrène	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Talc	In vitro	Non mutagène
Talc	In vivo	Non mutagène
CHARGES INERTES	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	In vivo	Non mutagène
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	In vitro	Non mutagène
Méthanol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Méthanol	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
m-Tolyldiéthanolamine	In vitro	Non mutagène
Quartz (SiO2)	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Quartz (SiO2)	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
1,4-Naphtoquinone	In vivo	Non mutagène
1,4-Naphtoquinone	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Styrène	Ingestion	Souris	Cancérogène
Styrène	Inhalation	Homme et animal	Cancérogène
Talc	Cutané	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Talc	Inhalation	Rat	Cancérogène
CHARGES INERTES	Inhalation	Multipl es espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dioxyde de titane	Ingestion	Multipl es espèces animales.	Non-cancérogène

Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Cutané	Souris	Cancérogène
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Méthanol	Inhalation	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Quartz (SiO ₂)	Inhalation	Homme et animal	Cancérogène
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Inhalation	Composants similaires	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Styrène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 21 mg/kg/jour	3 génération
Styrène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 2,1 mg/l	2 génération
Styrène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2,1 mg/l	2 génération
Styrène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	60 jours
Styrène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Styrène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 2,1 mg/l	Pendant la grossesse
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Talc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg	Pendant l'organogénèse
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Méthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	21 jours
Méthanol	Ingestion	Toxique pour le développement	Souris	LOAEL 4 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Méthanol	Inhalation	Toxique pour le développement	Souris	NOAEL 1,3 mg/l	Pendant l'organogénèse
m-Tolyldiéthanolamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
m-Tolyldiéthanolamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	29 jours
m-Tolyldiéthanolamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Composants	NOAEL Non disponible	

			similaires		
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Inhalation	Toxique pour la reproduction masculine	Composants similaires	NOAEL Non disponible	
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Ingestion	Toxique pour le développement	Composants similaires	NOAEL Non disponible	
1,4-Naphtoquinone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 2 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
1,4-Naphtoquinone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2 mg/kg/jour	42 jours
1,4-Naphtoquinone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 2 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Styrène	Inhalation	Système auditif	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Multiples espèces animales.	LOAEL 4,3 mg/l	Pas disponible
Styrène	Inhalation	Foie	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Souris	LOAEL 2,1 mg/l	Pas disponible
Styrène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Styrène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Styrène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Styrène	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 2,1 mg/l	Pas disponible
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Méthanol	Inhalation	Cécité	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Méthanol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Méthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Non disponible	6 heures
Méthanol	Ingestion	Cécité	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Méthanol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
m-Tolyldiéthanolamine	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Pas disponible	

			pas suffisantes pour justifier une classification.	santé similaire s		
1,4-Naphtoquinone	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Risques pour la santé similaire s	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Styrène	Inhalation	Système auditif	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Pas disponible	Exposition professionnelle
Styrène	Inhalation	des yeux	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Styrène	Inhalation	Foie	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Souris	LOAEL 0,85 mg/l	13 semaines
Styrène	Inhalation	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Multiples espèces animales.	LOAEL 1,1 mg/l	Pas disponible
Styrène	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,85 mg/l	7 jours
Styrène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,6 mg/l	10 jours
Styrène	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Multiples espèces animales.	LOAEL 0,09 mg/l	Pas disponible
Styrène	Inhalation	Coeur tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux muscles Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 4,3 mg/l	2 années
Styrène	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 500 mg/kg/jour	8 semaines
Styrène	Ingestion	système immunitaire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Styrène	Ingestion	Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 677 mg/kg/jour	6 Mois
Styrène	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Chien	NOAEL 600 mg/kg/jour	470 jours
Styrène	Ingestion	Coeur Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 35 mg/kg/jour	105 semaines
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Talc	Inhalation	pneumoconiosis	Une exposition répétée et prolongée à de grandes quantités de poussière de talc peut provoquer des lésions pulmonaires	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Talc	Inhalation	Fibrose pulmonaire Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 18 mg/m3	113 semaines
CHARGES INERTES	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Pas disponible	Exposition professionnelle

						e
Dioxyde de titane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Cutané	système immunitaire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Souris	NOAEL 50 mg/kg/jour	16 jours
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Cutané	Coeur système hématopoïétique Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Souris	NOAEL 12 mg/kg/jour	28 semaines
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	Inhalation	Système respiratoire silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Méthanol	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 6,55 mg/l	4 semaines
Méthanol	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 13,1 mg/l	6 semaines
Méthanol	Ingestion	Foie Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	90 jours
m-Tolyldiéthanolamine	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 50 mg/kg/jour	28 jours
m-Tolyldiéthanolamine	Ingestion	muscles	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	28 jours
m-Tolyldiéthanolamine	Ingestion	système hématopoïétique Foie système immunitaire Coeur la peau Système endocrine tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux Système nerveux des yeux Système respiratoire système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	28 jours
Quartz (SiO ₂)	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Composants similaires	NOAEL Non disponible	
1,4-Naphtoquinone	Ingestion	Coeur Système endocrine tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 mg/kg/jour	42 jours

		respiratoire				
--	--	--------------	--	--	--	--

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Styrène	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC10	>100 mg/l
Styrène	100-42-5	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	4,02 mg/l
Styrène	100-42-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	4,9 mg/l
Styrène	100-42-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4,7 mg/l
Styrène	100-42-5	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC10	0,28 mg/l
Styrène	100-42-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	1,01 mg/l
Styrène	100-42-5	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC50	500 mg/l
Styrène	100-42-5	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	120 mg/kg (poids sec)
Polymère de polyester	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Talc	14807-96-6	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
CHARGES INERTES	Confidentiel	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l
CHARGES INERTES	Confidentiel	Puce d'eau	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l
CHARGES INERTES	Confidentiel	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>1 000 mg/l

CHARGES INERTES	Confidentiel	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	5 600 mg/l
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	112926-00-8	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	>173,1 mg/l
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	112926-00-8	Sédiments Organisme	Expérimental	96 heures	EC50	8 500 mg/kg (poids sec)
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	112926-00-8	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EL50	>10 000 mg/l
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	112926-00-8	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LL50	>10 000 mg/l
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	112926-00-8	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	173,1 mg/l
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	112926-00-8	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	68 mg/l
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	112926-00-8	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl) butyle triacrylate de triméthylolpropane	15625-89-5	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC20	625 mg/l
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl) butyle triacrylate de triméthylolpropane	15625-89-5	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC50	14,5 mg/l
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl) butyle triacrylate de triméthylolpropane	15625-89-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	19,9 mg/l
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl) butyle triacrylate de triméthylolpropane	15625-89-5	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	0,87 mg/l
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl) butyle triacrylate de triméthylolpropane	15625-89-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	1,9 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	10 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	0,083 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Invertébré	Estimé	48 heures	EC50	0,08 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	0,33 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	0,12 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Diatomée	Estimé	72 heures	EC50	0,04 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	0,01 mg/l

Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Puce d'eau	Estimé	7 jours	NOEC	0,026 mg/l
Méthanol	67-56-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	EC50	16,9 mg/l
Méthanol	67-56-1	Moules	Expérimental	96 heures	LC50	15 900 mg/l
Méthanol	67-56-1	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	15 400 mg/l
Méthanol	67-56-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC50	22 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Sédiments Organisme	Expérimental	96 heures	LC50	54 890 mg/l
Méthanol	67-56-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	3 289 mg/l
Méthanol	67-56-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	9,96 mg/l
Méthanol	67-56-1	Medaka	Expérimental	8,33 jours	NOEC	158 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	122 mg/l
Méthanol	67-56-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>1 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Orge	Expérimental	14 jours	EC50	15 492 mg/kg (poids sec)
Méthanol	67-56-1	Ver rouge	Expérimental	63 jours	EC50	26 646 mg/kg (poids sec)
Méthanol	67-56-1	Collemboule	Expérimental	28 jours	EC50	5 683 mg/kg (poids sec)
m-Tolyldiéthanolamine	91-99-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC10	817 mg/l
m-Tolyldiéthanolamine	91-99-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
m-Tolyldiéthanolamine	91-99-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	107 mg/l
m-Tolyldiéthanolamine	91-99-6	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>102 mg/l
m-Tolyldiéthanolamine	91-99-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	440 mg/l
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	7 600 mg/l
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	5 000 mg/l
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	60 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7	Boue activée	Estimé	30 minutes	EC50	703 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7	Algues ou autres plantes aquatiques	Estimé	7 jours	EC50	0,14 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	ErC50	0,84 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	8,9 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7	Puce d'eau	Estimé	48 heures	LC50	3,5 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7	Algues ou autres plantes aquatiques	Estimé	7 jours	EC10	0,007 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7	Vairon de Fathead	Estimé	34 jours	NOEC	1,2 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC10	0,135 mg/l
1,4-Naphtoquinone	130-15-4	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	5,94 mg/l
1,4-Naphtoquinone	130-15-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	0,42 mg/l

1,4-Naphtoquinone	130-15-4	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	0,045 mg/l
1,4-Naphtoquinone	130-15-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,026 mg/l
1,4-Naphtoquinone	130-15-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,07 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Styrène	100-42-5	Expérimental Biodégradation	33 jours	évolution dioxyde de carbone	>50 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
Styrène	100-42-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	100 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène	ISO 9408 Ult Aerobic Biodeg
Styrène	100-42-5	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	6.6 heures (t 1/2)	
Styrène	100-42-5	Expérimental similaire à l'OCDE 305	112 jours	évolution dioxyde de carbone	95 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
Polymère de polyester	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Talc	14807-96-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
CHARGES INERTES	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	112926-00-8	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyl e triacrylate de triméthylolpropane	15625-89-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	82-90 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Méthanol	67-56-1	Expérimental	3 jours	Percent degraded	91 % dégradé	

		Biodégradation				
Méthanol	67-56-1	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	92 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Méthanol	67-56-1	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	35 jours (t 1/2)	
Méthanol	67-56-1	Expérimental similaire à l'OCDE 305	5 jours	évolution dioxyde de carbone	53.4 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
m-Tolyldiéthanolamine	91-99-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThO D	OCDE 301D
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
1,4-Naphtoquinone	130-15-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
1,4-Naphtoquinone	130-15-4	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	12 jours (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Styrène	100-42-5	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	14 jours	Demande biologique en oxygène	100 %BOD/Th OD	OCDE 302C - MITI (II) modifié
Styrène	100-42-5	Expérimental BCF - Poisson		Facteur de bioaccumulation	13.5	
Styrène	100-42-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.96	similaire à l'OECD 107
Polymère de polyester	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Talc	14807-96-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
CHARGES INERTES	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	
Le gel de silice, pptd., exempt de silice cristalline	112926-00-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)buty	15625-89-5	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage	4.35	

le triacrylate de triméthylolpropane				octanol/eau		
Méthanol	67-56-1	Expérimental BCF - Poisson	3 jours	Facteur de bioaccumulation	<4.5	
Méthanol	67-56-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.77	
m-Tolyldiéthanolamine	91-99-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.9	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Quartz (SiO ₂)	14808-60-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7	Composant analogue BCF - Poisson	63 jours	Facteur de bioaccumulation	190	
1,4-Naphtoquinone	130-15-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.77	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Styrène	100-42-5	Modèle Mobilité dans le sol	Koc	370 l/kg	Episuite™
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	15625-89-5	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	160 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Méthanol	67-56-1	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	0,13 l/kg	
m-Tolyldiéthanolamine	91-99-6	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	214 l/kg	EC C.19 Estimatoptn du Koc par HPLC

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-

2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1866	UN1866	UN1866
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Résine en solution	Résine en solution	Résine en solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Non applicable.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	F1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Identifiant(s)</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7	Carc. 1B	Classification 3M Selon le règlement CE N° 1272/2008
Quartz (SiO ₂)	14808-60-7	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Styrène	100-42-5	Grp. 2A: Probablement carcinogène pour les hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Talc	14807-96-6	Grp. 2A: Probablement carcinogène pour les hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacylate de triméthylolpropane	15625-89-5	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacylate de triméthylolpropane	15625-89-5	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

<u>Ingrédient</u>	<u>Identifiant(s)</u>
Méthanol	67-56-1

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
HAZ LT H%%O HAZ UT H%%		
HAZ LT H%%O HAZ UT H%%		
HAZ LT H%%O HAZ UT H%%		
E2 Dangereux pour le milieu aquatique	200	500
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

*Si maintenu à une température supérieure à son point d'ébullition ou si des conditions de traitement particulières, telles qu'une pression élevée ou une température élevée, peuvent créer des risques d'accident majeur, les LIQUIDES INFLAMMABLES P5a ou P5b peuvent s'appliquer

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
Méthanol	67-56-1	500	5000

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

COV-Ordonnance: Soumis à taxe: 7.5%

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes sensoriels à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des notes pertinentes

Nota D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».
Nota 12	La classification des mélanges comme toxiques pour la reproduction est nécessaire lorsque la somme des concentrations des différentes substances relevant de cette entrée dans le mélange mis sur le marché est égale ou supérieure à la limite de concentration générique applicable pour la catégorie attribuée ou à une limite de concentration spécifique indiquée dans cette entrée
Nota X	La classification pour la ou les classes de danger de cette entrée repose uniquement sur les propriétés dangereuses de la partie de la substance qui est commune à toutes les substances relevant de cette entrée. Les propriétés dangereuses de toute substance relevant de l'entrée sont aussi fonction des propriétés de la partie de la substance qui n'est pas commune à toutes les substances du groupe. Ces dernières doivent être évaluées de manière à ce qu'il soit établi si une ou plusieurs classifications plus sévères (c'est-à-dire une catégorie supérieure) ou un champ d'application plus large de la même classification (différenciation supplémentaire, organes cibles et/ou mentions de danger) pourraient s'appliquer à la ou aux classes de danger relevant de l'entrée.

Raison de la révision:

Durée de vie et élimination de l'article : Section 16 : Annexe - L'information a été modifiée.

Utilisation professionnelle de produits de remplissage et mastics: Section 16: Annexe - L'information a été modifiée.

Section 15: VOC - Ordinance data - L'information a été ajoutée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	Styrène; EC No. 202-851-5; Identifiant(s) 100-42-5;
Nom du scénario d'exposition	Durée de vie et élimination de l'article
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 24 -Traitement à haute énergie (mécanique) de substances liées dans/sur des matériaux et/ou des articles ERC 10a -Utilisation généralisée d'articles à faible dégagement (extérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Processus à haute énergie c'est-à-dire découpe, meulage, ponçage. (PROC 24)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique:Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'utilisation: <= 5 heures; Jours d'émission par an: <= 100 ;

	Fréquence d'exposition sur le lieu de travail: 5 days/week; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale; Rejet intermittent; Utilisation en extérieur;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.; Environnemental Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Jeter le produit polymérisé dans une décharge municipale;
3. Prévion de l'exposition	
Prévion de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Styrène; EC No. 202-851-5; Identifiant(s) 100-42-5;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle de produits de remplissage et mastics
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 05 -Mélange dans des processus par lots PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage PROC 24 -Traitement à haute énergie (mécanique) de substances liées dans/sur des matériaux et/ou des articles ERC 08c -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) ERC 08f -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (extérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit avec un rouleau ou un pinceau. (PROC 10) Application du produit. (PROC 10,11,13) Processus à haute énergie c'est-à-dire découpe, meulage, ponçage. (PROC 24) Préparation ou mélange de matériaux solides ou liquides. (PROC 5)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Le contact cutané sur tout le corps: 960 cm²; Volume de décharge de station d'épuration: 2 000 000 litres par jour; Durée d'utilisation: <= 5 heures; Jours d'émission par an: <= 100 ; Débit d'eau de la surface réceptrice: 18 000 m³ par jour; Fraction de produit appliqué quittant le site avec des produits: 0 ; La fraction du produit appliqué perdu de processus / utilisation des déchets solides en pourcentage: 0 ; fraction de produit perdu lors des manipulations/déchets: 0,25 ; Fraction de produit perdu lors des manipulations/déchets gazeux: 0,25 ; Fraction de produit perdu lors des manipulations/déchets eau: 0 ; La fraction du produit consommé en cours / utilisation: 0,75 ; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail: 5 days/week;

	A l'intérieur avec une bonne ventilation générale; Rejet intermittent; Facteur de dilution d'eau douce locale: 10 ; Facteur de dilution de l'eau de mer locales: 100 ; Utilisation en extérieur; Taille de la pièce: 2 830 m3;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés; Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.; Environnemental Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Jeter le produit polymérisé dans une décharge municipale;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch